

Premier semestre

TECHNIQUES DE CASSATION Responsable : Maître Géraud MEGRET

Le Conseil d'État (lorsqu'il est saisi comme juge de cassation) et la Cour de cassation sont au sommet des deux ordres juridictionnels français (administratif et judiciaire). Ces deux juridictions supérieures ont pour rôle de s'assurer de la conformité aux règles de droit des décisions rendues par les juges du fond. C'est la raison pour laquelle, contrairement à ces derniers, ils ne statuent qu'en droit et non en fait. Cette distinction du droit et du fait, qui gouverne l'office du juge de cassation, repose sur une technique qui fait l'objet de cet enseignement. A travers l'étude du contrôle exercé par les juges de cassation, des moyens pouvant être soutenus devant eux et des décisions qu'ils rendent, les étudiants pourront ainsi acquérir les fondamentaux des techniques de cassation devant la Conseil d'État et à la Cour de cassation afin de mieux comprendre leurs arrêts et le rôle joué par ces deux juridictions dans le système juridictionnel français.

Le cours se tient le **vendredi, de 8h à 9h50**, au Centre Assas, **Amphithéâtre 5**, selon le calendrier suivant :

Séances	Dates	Intervenants
1	25 septembre 2026	G. MEGRET
2	2 octobre 2026	G. MEGRET
3	9 octobre 2026	G. MEGRET
4	16 octobre 2026	G. MEGRET
5	6 novembre 2026	G. MEGRET
6	13 novembre 2026	G. MEGRET
7	20 novembre 2026	G. MEGRET
8	27 novembre 2026, de 8h à 8h50	G. MEGRET